

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 16 août 2021 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Madame Lynda Gravel  
Madame Denise Villeneuve  
Madame Valérie Roy  
Madame Carmen Gravel  
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

10 contribuables assistent à la séance.

---

## ORDRE DU JOUR

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 16 AOÛT 2021 À 19H30

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
  - a) Billets Festicam
  - b) Contribution financière aux organismes municipaux année 2021
  - c) Contribution financière CML année 2021
  - d) Affectation Fonds de roulement
  - e) Vente de terrain – Celliers de la Vieille Garde
  - f) Vente de terrain – Soudure Martin Tremblay
03. Service incendie
  - a) Rapport de comité
04. Service travaux publics
  - a) Rapport de comité
  - b) Demande de CA – Prolongement rue Villeneuve
  - c) Offre de service - Caractérisation environnementale
  - d) Soumission 2021-014 – Matériel rue Frontenac
05. Service d'urbanisme et environnement
  - a) Rapport de comité

### QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
  - a) Rapport de comité
07. Service communautaire et culturel
  - a) Rapport de comité
  - b) Maison des jeunes – Événement skate
  - c) Demande barrage routier



08. Lecture de la correspondance  
09. Affaires nouvelles :  
a) \_\_\_\_\_

10. Période de questions des contribuables  
11. Levée de l'assemblée

283-2021

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Roy l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

5. b) Avis de motion R-862 concernant le zonage

**2. Dossiers généraux**

284-2021

**2. a) Billets Festicam**

Il est proposé par Carmen Gravel  
appuyé par Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE la Ville de Saint-Honoré achète trois (3) billets pour le Festicam au coût de 258.69\$.

285-2021

**2. b) Contribution financière aux organismes municipaux année 2021**

Il est proposé par Valérie Roy  
appuyé par Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit versée une aide financière pour 2021 aux organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville de la façon suivante :

**Développement Saint-Honoré**

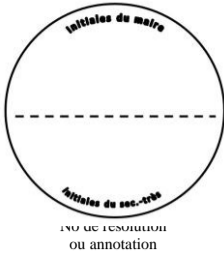
- |                  |          |
|------------------|----------|
| • Salariale      | 77 000\$ |
| • Fonds d'aide   | 60 000\$ |
| • Fonctionnement | 15 000\$ |

**TOTAL 152 000\$**

**Centre récréatif de Saint-Honoré**

- |   |           |
|---|-----------|
| • Salariale – Camp de jour              | 26 000\$  |
| • Salariale – Service des loisirs       | 200 000\$ |
| • Fonctionnement – Service des loisirs  | 30 000\$  |
| • Fonctionnement – Salle d'entraînement | 10 000\$  |
| • Salariale – Bibliothèque              | 50 000\$  |
| • Fonctionnement – Bibliothèque         | 12 000\$  |
| • Culturelle – Bibliothèque             | 4 200\$   |

**TOTAL 332 200\$**



286-2021

**2. c) Contribution CML année 2021**

Il est proposé par Denise Villeneuve  
appuyé par Carmen Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit versée une aide financière pour 2021 à la Commission municipale des loisirs, la somme de 11 200\$.

287-2021

**2. d) Affectation Fonds de roulement**

ATTENDU QUE le Conseil de ville désire financer des investissements pour 2021 à même le Fonds de roulement pour l'achat de machinerie, d'équipement de voirie, d'incendie, de développement de rues, de réfection de voirie et d'infrastructure de loisirs;

ATTENDU QU'un montant de 437 800\$ sera approprié à même le Fonds de roulement pour financer une partie des coûts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que le remboursement de 437 800\$ au Fonds de roulement se fera sur une période de 5 ans de la façon suivante :

- 2022 87 560\$
- 2023 87 560\$
- 2024 87 560\$
- 2025 87 560\$
- 2026 87 560\$

288-2021

**2. e) Vente de terrain – Celliers de la Vieille Garde**

Il est proposé par Lynda Gravel  
Appuyé par Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un contrat de vente de 80% du lot 5 732 449 à l'entreprise Les Celliers de la Vielle Garde pour la somme de 24 000\$ plus taxes, conditionnellement à la construction d'un nouveau bâtiment principal sur ledit lot dans un délai d'un an;

QUE si la condition de construction n'est pas respectée, la Ville de Saint-Honoré pourra racheter le terrain pour la même somme que le prix de vente.

289-2021

**2. f) Vente de terrain – Soudure Martin Tremblay**

Il est proposé par Carmen Gravel  
Appuyé par Lynda Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un contrat de vente de 20% du lot 5 732 449 à l'entreprise



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Soudure Martin Tremblay pour la somme de 6 000\$ plus taxes, conditionnellement à la construction d'un entrepôt de ± 120 pieds de long sur la ligne de propriété Ouest qui servira de mur coupe-son;

QUE si la condition de construction de l'entrepôt coupe-son n'est pas respectée, la Ville de Saint-Honoré pourra racheter le terrain pour la même somme que le prix de vente.

### **3. Service incendie**

#### **3. a) Rapport du comité**

Aucun rapport

### **4. Service travaux publics**

#### **4. a) Rapport du comité**

Monsieur le maire Bruno Tremblay dépose le rapport des travaux publics en date du 16 août 2021.

#### **4. b) Demande de CA – Prolongement rue Villeneuve**

Il est proposé par Carmen Gravel  
Appuyé par Valérie Roy  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit mandatée la firme Stantec pour une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement de la rue Villeneuve sur le lot 5 730 667;

QUE soit émis un certificat de conformité attestant que le projet de prolongement de rue ne contrevient pas à aucun règlement de la Ville;

QUE la firme Stantec devra déposer un avis de conformité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au plus tard 60 jours après que les travaux soient achevés et déclarés conformes à l'autorisation accordée.

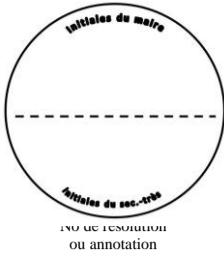
#### **4. c) Offre de service – Caractérisation environnementale**

Il est proposé par Denise Villeneuve  
Appuyé par Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée l'offre de service de SNC Lavalin pour la caractérisation environnementale pour la réfection du boulevard Martel au coût de 85 621.46\$ (tti) conditionnel à l'acceptation de celle-ci par le ministère des transports.

290-2021

291-2021



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

292-2021

#### **4. d) Soumission 2021-014 – Matériel rue Frontenac**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée de gré à gré à l'entreprise Produits BCM inc. pour du matériel d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire Domaine-du-Parc, rue Frontenac;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :  
Produits BCM inc..... 58 881.70 \$ (tti)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que soit retenue la soumission de Produits BCM inc. pour du matériel d'aqueduc et d'égout pour le développement domiciliaire Domaine-du-Parc, rue Frontenac au coût de 58 881.70 \$ (tti).

#### **5. Service d'urbanisme et environnement**

##### **5. a) Rapport du comité**

293-2021

#### **Demande de dérogation mineure André Cossette (16-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur André Cossette pour sa propriété située au 540 des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 139.94 m<sup>2</sup> au lieu du 136.61 m<sup>2</sup> permis par le règlement de zonage 707.

CONSIDÉRANT QUE la différence est seulement de 3.33 m<sup>2</sup> et que la superficie du terrain est de 2 732.1 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

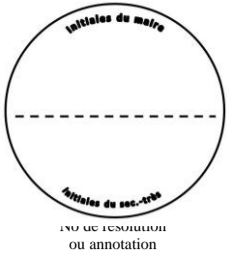
PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères, que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur André Cossette et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

294-2021

#### **Demande de dérogation mineure Jonathan Houde (17-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay pour sa propriété située sur la rue Houde (lot 5 732 533).

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre un lotissement avec une profondeur moindre que ce qui est permis au règlement de lotissement 708 et pour permettre l'implantation d'un bâtiment de type unifamilial jumelé avec des marges avant et arrière moindre que ce qui est permis au règlement de zonage 707.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

CONSIDÉRANT QUE pour la demande de lotissement le terrain 1 aurait une largeur de 12.43m au lieu de 14m et une profondeur moyenne de 29m au lieu de 30m et que le terrain 2 aurait une largeur de 10.76m au lieu de 14m permis par le règlement de lotissement 708.

CONSIDÉRANT QUE pour l'implantation du bâtiment, le terrain 1 aurait une marge arrière de 6.32 au lieu de 8m et que le terrain 2 aurait une marge latérale de 3.84m au lieu de 4m et une marge arrière de 7.44m au lieu de 8m.

CONSIDÉRANT QUE la demande a plusieurs points à traiter.

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. ne s'est pas prononcé et laisse au conseil municipal la prise de décision pour la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jonathan Houde et madame Claudia Tremblay et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

295-2021

#### **Demande de modification au R.707 (17-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié une demande pour modifier le règlement de zonage 707 pour permettre les aires habitables au-dessus d'un abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE la demande serait pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas l'orientation désirée;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de refuser la demande de modification au règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit refusée la demande de modification au règlement 707 en permettant les aires habitables au-dessus d'un abri d'auto.

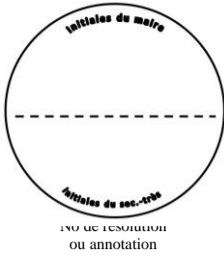
296-2021

#### **Demande de modification au R.707 zonage (18-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié et recommande de modifier le règlement de zonage 707 pour modifier la grille des spécifications de la zone 222C dans le but d'enlever l'usage multifamilial à la zone;

CONSIDÉRANT QUE l'impact d'un immeuble multifamilial a trop d'impact dans un quartier résidentiel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement 707 en modifiant la grille des spécifications de la zone 222C pour y interdire l'usage multifamilial.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

298-2021

**Demande de modification R.707 zonage (19-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié et recommande de modifier le règlement de zonage 707 en modifiant l'article 5.5.5.5 pour changer le terme « parc de maison mobile » pour « résidence de type maison mobile »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit acceptée la demande de modification au règlement 707 en modifiant l'article 5.5.5.5.

299-2021

**Demande de dérogation mineure Ville de Saint-Honoré (18-2021)**

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par la Ville de Saint-Honoré pour une propriété située sur le boulevard Martel (lots 5 732 448 et 5 732 449);

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la marge arrière et les marges latérales à 0 m pour tous les types de bâtiments au lieu du 10 m de marge arrière et 6m de marge latérale permis par le règlement de zonage 707.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un terrain à usage commercial et industriel;

CONSIDÉRANT QU'une bande de 25 m est déjà conservée en arrière du terrain comme zone tampon;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par la Ville de Saint-Honoré et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.

300-2021

**5. b) Avis de motion R-862 concernant le zonage**

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Valérie Roy donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil de Ville, le règlement 862 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 en modifiant la grille des spécifications de la zone 222C dans le but d'enlever l'usage multifamilial dans les usages principaux autorisés.

**Questions des contribuables pour le service d'urbanisme**

- Nombre de km sentier pédestre
- Délai de construction Soudure Martin Tremblay



## **6. Service des loisirs**

### **6. a) Rapport du comité**

Madame Denise Villeneuve donne un compte rendu du Camp de jour et des activités de loisir estivales.

## **7. Service communautaire et culturel**

301-2021

### **7. a) Rapport du comité**

Madame Sara Perreault donne un compte rendu de l'activité Ramasse ton St-Ho organisée par la Maison des jeunes.

POUR CE MOTIF, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères qu'une lettre de félicitations soit envoyée aux jeunes de la MDJ.

302-2021

### **7. b) Maison des jeunes – Événement skate**

Il est proposé par Sara Perreault  
Appuyé par Denise Villeneuve  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit accordée une aide financière de 500\$ ainsi qu'une lettre d'autorisation pour l'événement Skate organisé par la Maison des jeunes.

303-2021

### **7. c) Demande barrage routier**

Il est proposé par Denise Villeneuve  
Appuyé par Carmen Gravel  
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés les Chevaliers de Colomb à effectuer une collecte d'argent à la lumière au coin du boulevard Martel et de la rue de l'Aéroport le 23 septembre 2021 de 6h à 9h pour le programme « Manteaux pour les jeunes ».

## **8. Lecture de la correspondance**

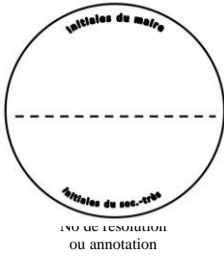
- Horaire CQFA

304-2021

### **8.1 Demande aide financière – Fondation Santé Jonquière**

Il est proposé par Valérie Roy  
Appuyé par Sara Perreault  
et résolu à l'unanimité des conseillères





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit accordée une aide financière de 100\$ à la Fondation pour la jeunesse et l'enfance et la Fondation santé Jonquière pour l'événement circuit gastronomique qui se tiendra le 18 septembre 2021.

## **9. Affaires nouvelles**

## **10. Période de questions des contribuables**

- Prolongement rue Villeneuve
- Poussière rue de l'Aéroport
- Affiche jaune 35 km/h
- Vitesse dans les rues

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h17 par Carmen Gravel.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

---

Bruno Tremblay  
Maire

---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général